



**PROCÈS VERBAL**  
**COMITÉ SYNDICAL du SIVU Les enfants du Solaure**  
**du 27 mars 2024, grande salle de réunion de la Mairie de Saillans**

Date de convocation : 15 mars 2024

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 8

Nombre d'élus au SIVU qui assistent à la séance : 7 jusqu'à 18H30  
6 jusqu'à la fin de la séance

**PRÉSENTS :**

Commune de Chastel-Arnaud : Jean-Paul CHAIRON (Tit)  
Commune d'Espenel : François BOMPARD (Tit)  
Commune de La Chaudière : Jean-François LEMERY (Sup)  
Commune de Saillans : Dominique BALDERANIS (Tit) – pouvoir de G. GOUIRAND  
François BROCARD (Tit)  
Philippe BERNA (Sup)  
Commune de St Sauveur en Diois : Patricia PUC (Sup) - pouvoir de H. PELAEZ BACHELIER

**TITULAIRES ABSENTS :**

Commune d'Aubenasson : Galadrielle GOUIRAND (Tit) pouvoir à D. BALDERANIS  
Commune de La Chaudière : Françoise BROBST (Tit)  
Commune de Véronne : Hélène PELAEZ BACHELIER (Sup) – pouvoir à P. PUC

**Secrétaire de séance : Patricia PUC**

**La séance est ouverte à 18H04**

**Ordre du jour**

1	COMPTE ADMINISTRATIF – COMPTE DE GESTION 2023 : présentation des résultats d'investissement et de fonctionnement de l'exercice 2023 et affectation du résultat
2	Délibération : vente de la petite maison à la Mairie de SAILLANS
3	Délibération : validation devis achat adoucisseur
4	Echanges sur le devenir du SIVU
5	Présentation et vote du Budget 2024
9	Questions diverses :

**Adoption du compte-rendu du comité syndical du 6 décembre 2023**

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des personnes présentes et représentées, décide de**

- **VALIDER le compte-rendu du dernier comité syndical.**

<b>1</b>	<b>COMPTE ADMINISTRATIF – COMPTE DE GESTION 2023 : présentation des résultats de fonctionnement et d'investissement pour l'exercice 2023 et Affectation du résultat</b>
----------	---

Mme la Présidente présente le résultat des comptes pour l'exercice 2023 et passe en revue l'ensemble des articles comptables.

Concernant l'article comptable 6281 Cotisation, Mme la Présidente souligne la performance de Restau'Co => le P.M.S. fait ressortir 70 % de conformité. Pour faire suite à cette restitution, plusieurs petits achats devront être effectués.

Mme la Présidente indique que les 2 agents en cuisine seront convoqués pour qu'ils se mettent en conformité et appliquent la réglementation. Si certains élus souhaitent y assister, ils seront les bienvenus).

## AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

### Résultat de fonctionnement

<b>A Résultat de l'exercice</b>	
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-22 273,40 €
<b>B Résultats antérieurs reportés</b>	
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou	72 923,54 €
<b>C Résultat à affecter</b>	
= A+B (hors restes à réaliser)	50 650,14 €
(Si « C » est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	
<b>D Solde d'exécution d'investissement</b>	<b>-2 469,96 €</b>
 AFFECTATION = C	 =G + H
	50 650,14 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	2 469,96 €
G = au minimum, couverture du besoin de financement F	
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	48 180,18 €

Mme la Présidente sort.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des personnes présentes et représentées, décide de

- VALIDER les comptes ci-dessus pour l'exercice 2023
- AFFECTER le résultat de **48 180,18 € en fonctionnement**

<b>2</b>	<b>Délibération : vente de la petite maison à la Mairie de SAILLANS</b>
----------	---

Lors de l'aménagement du rez-de jardin de la maison Honorine Giraud, le SIVU avait acheté une « petite maison » pour les jeux des enfants (plus adaptée aux maternelles). Les effectifs trop importants du périscolaire nous ont contraints à accueillir les maternelles dans la salle de motricité de la mairie de SAILLANS. Par conséquent, la petite maison n'a jamais vraiment été utilisée.

La cour d'école quant à elle manquait de jeux pour les maternelles. La commune de SAILLANS nous a proposé de la racheter Elle a donc été déplacée dans la cour de l'école des maternelles pendant les vacances de février 2024. Mme BALDERANIS a établi un calcul sur la valeur résiduelle due au SIVU les enfants du Solaire par la Mairie de SAILLANS

#### ACHAT EN INVESTISSEMENT AU COMPTE 2158

facture mandatée le	03/09/2020
montant	3 825,94 €
mise en service : rentrée scolaire 2020 - 2021	
amt linéaire	
nbre d'années d'amts	7
amt annuel	546,56 €
amt mensuel	45,55 €
valeur amortie	
du 01/09/2020 => 31/12/2020	182,19 €
	2021 546,56 €
	2022 546,56 €
	2023 546,56 €
au 20/02/2024	75,91 €
	<b>1 897,79 €</b>

Valeur résiduelle 1 928,15 €

Coût déplacement et mise en place : parents + sce tech (=> coût gracieusement offert par la mairie)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le comité syndical décide de :

- Valider la vente de la petite maison à la Mairie de SAILLANS pour un valeur résiduelle de 1 928.15 €
  - AUTORISER la Présidente à signer tout document administratif ou financier nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

3

Délibération : validation devis achat adoucisseur

Mme Baldéranis rappelle les échanges avec les membres du comité syndical concernant l'adoucisseur de la cantine.

Plusieurs entreprises ont été consultées

- HYGIEAU FRANCE pour l'achat du neuf => 1 627,27 € H.T.
- SOFRAM pour l'achat d'un neuf => 995.00 € H.T.
- SOFRAM pour le changement de pièces => 579,01 € H.T.

Proposition est faite de le réparer même si cela n'est pas l'idéal, sauf à trouver un devis concurrentiel ne dépassant pas 900 € TTC

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des personnes présentes et représentées, le comité syndical décide :

- de valider le devis de l'entreprise SOFRAM pour l'achat d'un adoucisseur neuf pour un coût de 995.00 € H.T.
- D'autoriser Mme la Présidente à signer tout document administratif ou financier nécessaire à la présente délibération.

4

Echanges sur le devenir du SIVU

Au regard des résultats financiers de ces dernières années (déficits), il est nécessaire de réévaluer le fonctionnement actuel du syndicat : différentes options vont être envisagées.

Une fois les scénarios établis, un comité syndical sera organisé où seront conviés tous les Maires, les titulaires et les suppléants.

Il est nécessaire d'anticiper pour le devenir du SIVU ;

Patricia PUC signale qu'après discussions avec les Maires des petites communes, il ressort que des solutions doivent être trouvées. L'aide ponctuelle demandée ne pourra pas être pérenne.

Hélène PELAEZ BACHELIER rappelle le projet de cuisine partagée. Le Président de la CCCPS devrait organiser une réunion pour faire aboutir ce projet. Sera-t-il porté par le SIVU mais en lien avec la 3CPS ? Porté seulement par la 3CPS ?

D. BALDERANIS pense que cette cuisine centrale partagée ne peut qu'exister : le besoin sur notre territoire est réel (entre 400 et 500 repas /jour).

JF LEMERY confirme que l'intercommunalité devrait porter le projet plutôt que le SIVU.

Nous allons nous rapprocher de F. TEYSSOT et C. SEUX pour connaître l'historique de la création du SIVU en 2015.

Pour terminer, P. BERNA indique qu'un rapport de la cour des comptes entre 2016 / 2017 est visible sur le site de la Maire de SAILLANS concernant la création du SIVU.

François BROCARD sort à 19H11.

5

Présentation et vote du Budget 2024

Mme la Présidente présente le budget primitif 2024 qui s'équilibre comme suit :

En fonctionnement	D =>	296 471.18	R =>	296 471.18
En investissement	D =>	21 861.96	R =>	21 861.96

Pour mémoire, en 2023 les charges liées au Cresta facturées par la 3CPS ont été x par 2 .

Nous allons nous rapprocher de S. ECHAUBARD de la 3CPS pour savoir si nous pourrions avoir un compteur électrique à notre nom, sachant que Le Forum est dans les mêmes locaux... (sous-compteur ?).

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des personnes présentes et représentées, le comité syndical DECIDE**

- **De valider le budget primitif 2024 suivant les montants ci-dessus**

**6**

**Questions diverses**

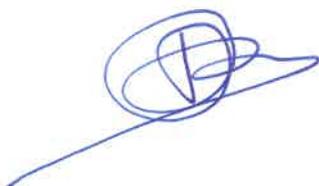
JP CHAIRON indique qu'une dizaine de restaurants ont fermé suite à des contrôles de la DDPPP.

F. BOMPARD demande s'il y aura un impact sur la cantine suite à la fermeture d'une classe. La présidente répond que non puisque le nombre total d'enfants ne change pas, ils seront seulement plus nombreux dans chaque classe.

L'ordre du jour étant épuisé, le comité syndical est clos à 19H50

La Présidente

Dominique BALDERANIS



La secrétaire de séance

Patricia PUC

